

## LISTE DES PIECES A FOURNIR + CLASSEMENT PAR ASCENDANT

- Le formulaire CERFA N° 15561\*02 **en double exemplaire (original + photocopie)**
- Une photo d'identité
- Une enveloppe format **A4** vierge

### MERCI DE CLASSER TOUS LES DOCUMENTS DEMANDES DANS L'ORDRE SUIVANT

#### 1) ETAT CIVIL

**Un original + une photocopie,** (si écrit dans une langue étrangère, la traduction assermentée)

Certains actes d'état civil doivent être **légalisés** ou **apostillés** (ne pas négligez cette démarche qui peut être longue).

- **Copie intégrale de l'acte de naissance** (moins de 3 mois pour la France)
- **VOS PARENTS** : Copie intégrale d'acte de naissance **OU** l'acte de mariage/divorce **OU** les actes de décès ou leur livret de famille) **OU** remplir l'attestation que le PIMMS vous fournira. (**Une photocopie suffit**)
- **Acte de mariage** (moins de 3 mois pour la France)
- **Pour les mariages antérieurs**, fournir tous **les actes de mariages** et tous **les jugements de divorces** (l'acte de décès le cas échéant).
- Titre de séjour valide et à l'adresse actuelle **OU** la CNI (Carte National d'Identité) pour les ressortissants européens.
- Titre de séjour du conjoint et pour les européens, tout document justifiant de sa résidence en France.

#### 2) FILIATION ET NATIONALITE FRANCAISE AVEC VOTRE DESCENDANT FRANÇAIS

***Si ce descendant est votre fils ou votre fille :***

- La copie intégrale de son acte de naissance (**Original + photocopie**).  
L'acte doit mentionner les noms des parents.  
S'il s'agit d'un enfant adopté, fournir le jugement d'adoption (**photocopie**).
- Certificat de nationalité française.

***Si ce descendant est votre petit-enfant ou arrière petit-enfant :***

- La copie intégrale de son acte de naissance **et** la copie intégrale des actes de naissance de ses ascendants (parents, grands-parents) (**Original + photocopie**).  
Tous les actes doivent mentionner les noms des parents.  
S'il s'agit d'un enfant adopté, fournir le jugement d'adoption (**photocopie**).
- Certificat de nationalité française.

### **3) RÉSIDENCE EN FRANCE AU JOUR DE LA DEMANDE (PHOTOCOPIE)**

- Un document récent à votre adresse actuelle (une facture, contrat de bail + dernière quittance (les 2 noms des conjoints), attestation d'un compte joint en cours)

### **4) RÉSIDENCE HABITUELLE EN FRANCE DEPUIS 25 ANS (PHOTOCOPIE)**

- Tout document justifiant de la continuité de votre résidence régulière et habituelle en France depuis **25 ans**. Vous pouvez joindre différents documents pour justifier cette période (relevé de carrière, notification de retraite ...).  
Ces documents peuvent être ceux de votre conjoint, si vous n'avez pas exercé d'activité professionnelle et avez été prise en charge par celui-ci.

### **5) ENFANTS MINEURS**

Un justificatif de leur résidence en France : (attestation de présence en crèche, certificat de scolarité, jugement statuant sur la garde de l'enfant etc. ...).